

FLASH INFO

Campagne de mobilité du second semestre 2025 des Surveillants, Surveillants Brigadiers et Brigadiers-Chefs Expertises

Suites aux différentes remontées sur des difficultés rencontrées par les agents concernant la campagne de mobilité du second semestre 2025 des Surveillants, Surveillants Brigadiers et Brigadiers-Chefs Expertises, ouverte depuis le 07 novembre 2025, l'administration nous informe que :

Dès le 7 novembre, tous les agents concernés par la campagne pouvaient renseigner des vœux. L'administration confirme donc que tous les agents (surveillants, surveillants Brigadiers, brigadiers-chefs expertises) peuvent, selon leur situation, candidater pour la première fois sur cette campagne de mobilité ou modifier leur ancienne demande en y ajoutant un nouveau vœu.

Le SPS-CEA recommande aux agents de conserver une copie imprimée de leurs vœux.

La DAP précise que les difficultés rencontrées s'expliquent le plus souvent par le navigateur utilisé pour accéder à l'applicatif (il faut utiliser Edge).

La DAP atteste que tous les vœux ont été reconduits. Néanmoins, il apparaît que pour des raisons techniques, les agents ne peuvent pas les voir. Ce dysfonctionnement dans le logiciel est en cours d'expertise. Cependant, en dépit du manque de visibilité, la DAP assure que **la campagne se déroule normalement**, les vœux des agents sont bien présents dans l'outil. Les informations relatives à l'ancienneté, le classement et la priorisation y perdurent.

La DAP informe que les agents peuvent continuer à formuler leurs vœux dans le SIRH jusqu'au 25 novembre comme prévu.

***Concernant les postes ERIS, il est confirmé des difficultés qui sont en cours d'expertise. Les agents qui souhaitent formuler des vœux doivent formuler leurs vœux sur l'imprimé de demande de changement de résidence et transmettre leur demande à l'adresse mail suivante : mobilite-ps.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr.**